



Bulletin Municipal de Crozant



Mars 2016 – Numéro 54

Informations Utiles

SAMU ☎ 15
POMPIERS ☎ 18
GENDARMERIE ☎ 05 55 89 00 18 ou 17

MAIRIE

Horaires : du mardi au vendredi de 8 h à 12 h et de 14 à 16 h
et le samedi de 8 h à 12 h

☎ 05 55 89 80 12 Fax : 05 55 89 83 80

E-mail : mairie-crozant@wanadoo.fr

LA POSTE

Horaires : du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h
et le vendredi 8 h 30 à 12 h 30

☎ 05 55 89 80 00

BIBLIOTHEQUE

Horaires : le samedi de 10 h à 12 h



EVOLIS 23

Les Grandes Fougères 23300 NOTH ☎ 05 55 89 86 00

Infos déchets - ☎ 05 55 89 86 06

Collecte des ordures ménagères

Dans le Bourg, les bacs marron sont collectés tous les vendredis et les bacs bleus les vendredis des semaines impaires.

Dans les villages, les bacs marron et bleus sont collectés tous les vendredis des semaines impaires.

DECHETTERIES

DUN LE PALESTEL - Route de Maison-Feyne

Ouverte du mardi au samedi de 9 h à 12 h

EGUZON

Horaires d'hiver (du 26/10/2015 au 26/03/2016)

Ouverte du lundi au vendredi (sauf mardi) de 13 h 30 à 17 h 30 et le samedi de 9 h à 12 h

Horaires d'été

Ouverte du lundi au vendredi (sauf mardi) de 14 h à 18 h et le samedi de 10 h à 13 h

Le Mot du Maire

Nouvelle année, nouvelle espérance, c'est ce que je vous souhaite à tous pour cette année 2016.

Qu'elle soit le signe de la sécurité et de la paix pour notre pays qui a vu l'année 2015 marquée par des événements tragiques et intolérables.

En ce qui concerne la vie communale, nos projets ont été réalisés comme nous l'avions prévu : columbarium, enfouissement des réseaux d'éclairage public et de basse tension, tout cela avec le concours du Syndicat Départemental des Energies de la Creuse (SDEC) afin de ne pas perdre la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) qui avait été allouée pour ces travaux en 2007-2008.

En parallèle, EDF a enfoui la ligne moyenne tension et en a profité pour passer la fibre optique jusqu'au répartiteur, permettant ainsi d'augmenter le débit internet.

Nous avons également viabilisé l'emplacement des futurs ateliers municipaux que nous espérons commencer fin 2016.

Pour cela, Madame Isabelle GRIMAUD, architecte, a travaillé sur le projet en respectant nos souhaits et nos besoins. Nous avons également réalisé un plan de financement et sollicité une subvention (DETR) à hauteur de 40 %, un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes du Pays Dunois et une subvention exceptionnelle auprès du Centre de Gestion de la Creuse.

Les toilettes publiques seront mises aux normes avant la saison touristique ; les travaux sont commencés.

La Poste reste La Poste et non une Agence Postale Communale. Il n'y aura pas non plus de facteur-guichetier mais l'ouverture du samedi matin est supprimée.

Le Petit Marché, après plusieurs changements successifs, a été repris par Monsieur Georges FOUCAULT. Nous lui souhaitons bonne chance.

Du côté des animations, deux événements majeurs auront lieu au mois d'août : les vingt ans de la Médiévale et le Super Trophée de France organisé par le Moto Club de Crozant et l'UFOLEP sur le circuit du Puy Barriou.

Je remercie toutes les personnes qui participent avec moi, chaque année, au bon fonctionnement de la vie de Crozant : le Conseil Municipal, le personnel communal, les associations et leurs bénévoles...

Didier LAVAUD

Conseils Municipaux

SEANCE DU 4 SEPTEMBRE 2015



Secrétaire de séance : Frédéric LASNIER

Membres : 15

Présents : 11

Votants : 14 (Daniel DARD a donné procuration à Danielle PRUDHOMME, Jean-Pierre BRIGAND a donné procuration à Jean-Louis PAQUIGNON et Sandrine LABERGERE a donné procuration à Didier LAVAUD)

Absents : 4 (Daniel DARD, Franck PERIOT, Jean-Pierre BRIGAND et Sandrine LABERGERE)

Après approbation du compte-rendu de la séance du 9 juin 2015, on passe à l'ordre du jour.

- **VOIRIE : devis**

Monsieur le Maire présente les devis de la SARL BOURBON d'Eguzon, d'EVOLIS 23 de Noth et de COLAS SUD-OUEST de la Brionne pour la réfection des routes de la Minauderie, de Maisons (bas du village), de Villejoint (du chemin allant au n°24 jusqu'au moulin de Villejoint n°22) et du trottoir de la Pêcherie ainsi que pour le point à temps.

Il présente ensuite les devis de la SARL BOURBON d'Eguzon, de l'entreprise BELOT de Bussière Dunoise pour le curage de fossés et de l'aménagement d'un chemin (route de Dun le Palestel avant le village de Maisons), informant que l'entreprise PINAUD de la Celle Dunoise a répondu après la réunion de la commission.

Après réflexion et comparaison des différents travaux, le Conseil Municipal retient EVOLIS 23 pour la réfection des routes de la Minauderie (8 922.14 € HT), de Maisons (1 291.70 € HT), de Villejoint (16 045.86 € HT) et de la Pêcherie (739.70 € HT) soit un montant global de 26 999.40 € HT (32 399.28 € TTC).

Pour le point à temps, la SARL BOURBON est retenue pour un montant à la tonne de 2 000.00 € HT sachant qu'il s'agit d'un point à temps manuel et que la quantité utilisée (6-8 tonnes) est nettement inférieure aux autres entreprises malgré que le prix à la tonne soit plus élevé. Le montant s'élèvera donc à 16 000.00 € HT (19 200.00 € TTC).

Le curage des fossés est confié également à la SARL BOURBON pour un montant de 14 300.00 € HT (17 160.00 € TTC) les 13 kilomètres.

Enfin, l'aménagement du chemin sera réalisé par la SARL BOURBON pour la somme de 6 900.00 € HT soit 8 280.00 € TTC.

- **VOIRIE : FDAEC 2015 - Plan de financement**

Monsieur le Maire informe que le montant du Fonds Départemental d'Aide à l'Equipement des Communes (FDAEC) 2015 est de 5 300 € et que toutes les communes du canton de Dun le Palestel recevront cette somme.

Il propose d'attribuer cette somme pour la réfection des routes de la Minauderie (8 922.14 € HT), de Maisons (1 291.70 € HT), de Villejoint (16 045.86 € HT) et de la Pêcherie (739.70 € HT) soit un montant global de 26 999.40 € HT (32 399.28 € TTC).

Accord du CM.

- **Lettre de M. et Mme ROCHEROLLE de la Maltière**

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de M. et Mme ROCHEROLLE souhaitant vendre une portion de parcelle de route à la commune. Il explique la procédure à suivre après

renseignements pris auprès des services compétents. Monsieur le Maire ira voir M. et Mme ROCHEROLLE et un courrier leur sera envoyé.

- **Lettre de la Mairie de la Chapelle Baloue : travaux effectués sur notre commune**

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de Monsieur le Maire de la Chapelle Baloue qui demande une participation financière suite aux travaux effectués par EVOLIS 23 sur la piste de la Jauscée et qui ont débordé sur notre commune.

La commune de Crozant ne peut pas payer ces travaux. Par contre, Monsieur le Maire verra à dédommager la commune de la Chapelle Baloue en lui fournissant par exemple l'équivalent en tout-venant. Le CM est d'accord sur le principe.

- **PERSONNEL COMMUNAL : création d'un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps complet (35h) par voie d'avancement de grade**

Monsieur le Maire explique que l'adjoint administratif de 2^e classe à temps complet a réussi son examen professionnel d'adjoint administratif de 1^{ère} classe. Afin de pouvoir avancer de grade cet agent, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il est d'accord pour créer un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps complet. Avis favorable du CM.

- **PERSONNEL COMMUNAL : frais de déplacement**

Monsieur le Maire fait référence à la délibération du 30.05.2008 concernant le remboursement des frais de déplacement des agents. Il y a lieu d'annuler cette délibération et d'en prendre une nouvelle précisant que le lieu de départ est la résidence administrative (lieu de travail) et ajoutant notamment certains déplacements (réunions, concours ou examens professionnels...).

Avis favorable du CM.

- **SAUR : Avenant n°1 à la convention pour le contrôle et le recensement des installations existantes d'assainissement non collectif**

Monsieur le Maire explique que la convention étant passée il y a lieu de signer un avenant allant jusqu'au 31 octobre 2015 pour le contrôle et le recensement de toutes les installations existantes d'assainissement non collectif de la commune avant de relancer un appel d'offres.

Accord du CM.

- **SAUR : Avenant n°2 à la convention pour le contrôle de la conception, de l'implantation et de la bonne exécution des installations neuves ou réhabilitées d'assainissement non collectif**

Monsieur le Maire explique que la convention étant passée il y a lieu de signer un avenant allant jusqu'au 31 octobre 2015 pour le contrôle de la conception, de l'implantation et de la bonne exécution des installations neuves ou réhabilitées d'assainissement non collectif de la commune avant de relancer le marché. Accord du CM.

- **Déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis au Droit de Préemption Urbain (DPU)**

Monsieur le Maire explique qu'une déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis au Droit de Préemption Urbain a été reçue en mairie concernant les parcelles B 978 et B 980 (39 route de la Pêcherie) ainsi que pour les parcelles D 65 et D 66 (non soumises au DPU). Il demande au Conseil Municipal s'il souhaite acquérir les parcelles B 978 et B 980. Le CM ne souhaite pas exercer son droit de préemption urbain.

- **Déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis au Droit de Préemption Urbain (DPU)**

Monsieur le Maire explique qu'une déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis au Droit de Préemption Urbain a été reçue en mairie concernant les parcelles B 977 et B 979 (Les Côtes). Il

demande au Conseil Municipal s'il souhaite acquérir ces parcelles. Le CM ne souhaite pas exercer son droit de préemption urbain.

- **BUDGET COMMUNAL : Décision Modificative n° 3**

Monsieur le Maire explique que la somme de 2 556.67 € soit le résultat 2014 des ruines (bénéfice) est à reverser au Syndicat Mixte mais que ce montant n'a pas été budgété en dépenses de fonctionnement au compte 658 - charges directes de la gestion courante. Il faut faire un virement de crédits en enlevant 2 556.67 € du compte 60622 - carburants et en les ajoutant donc au compte 658. Accord du CM.

- **EGLISE : devis lasure portes**

Monsieur le Maire présente le devis de Monsieur Jean-Louis DAUPHIN d'Azéables concernant la réfection de lasure des 4 portes de l'église. La proposition s'élève à 831.25 € HT soit 997.50 € TTC.

Il précise également que des subventions peuvent être octroyées (DRAC du Limousin, Conseil Départemental de la Creuse ainsi que la Région Limousin).

Avis favorable pour le devis.

- **AGENDA ACCESSIBILITE : demande de prorogation de délai**

Monsieur le Maire informe le CM que pour compléter sa demande de prorogation de délai de dépôt d'agenda d'accessibilité (bâtiments communaux) il faut une délibération du Conseil Municipal (demande de la DDT de Guéret par courrier). Il précise également qu'un planning détaillé doit être établi. Accord du CM pour la prorogation de délai.

- **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DUNOIS : modification des statuts - retrait de la compétence des « 3 Lacs »**

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal la délibération de la communauté de communes concernant la modification des statuts et plus particulièrement le retrait de la compétence des 3 Lacs et la suppression du paragraphe « Etude, aménagement et gestion des équipements touristiques, sportifs et socio-éducatifs qui pourront être aménagés sur les sites de la Vallée de la Creuse concernés par la réalisation des barrages de l'Age, de Champanglard et des Chézelles, à compter du 1^{er} janvier 2013 » article des statuts n°1.3.4 Equipements touristiques existants d'intérêt communautaire.

Avis favorable pour cette modification.

- **CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CREUSE : inscription de chemins au Plan Départemental d'Itinéraires de Promenade et de Randonnée de la Creuse (PDIPR)**

Monsieur le Maire explique le principe de l'inscription de chemins au PDIPR et présente les cartes de randonnée où les 24 chemins de notre commune sont représentés.

Il demande ensuite au CM s'il est d'accord pour inscrire ces chemins au PDIPR. Avis favorable.

Informations diverses

- Cônes de vision et étude de l'aménagement du bourg
- Assainissement collectif : bilan des raccordements
- Creusalis : réponse suite demande de renseignements pour construction de logements au lotissement
- Chèvres sur le site des ruines : réponse de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (D.D.C.S.P.P.)
- Conseil Départemental de la Creuse : courrier concernant l'étude de sécurité (vitesse de véhicules) à la Malignière et l'Age Quatre Maux
- La Poste : courrier adaptation des heures d'ouverture du bureau de Poste

Proposition d'une réunion publique avec le Directeur de Territoire de la Poste et la commune de Fresselines

- Campagne de fleurissement 2015 : palmarès

- Associations : remerciements subventions (*Restaurants du Cœur, Comité de Défense de la Gare de Saint Sébastien et autres Services Publics, Amitié Crozantaise, la Ligue contre le Cancer, Alcool Assistance, Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public et AFM Téléthon*)

- AMAC : pétition pour défendre les communes (journée du 19/09)

SEANCE DU 14 OCTOBRE 2015



Secrétaire de séance : Franck PERIOT

Membres : 15

Présents : 12

Votants : 14 (Daniel DARD a donné procuration à Frédéric LASNIER, Ghislaine CHEZEAU a donné procuration à Didier LAVAUD)

Absents : 3 (Daniel DARD, Ghislaine CHEZEAU et Bertrand MICARD)

Après approbation du compte-rendu de la séance du 4 septembre 2015, on passe à l'ordre du jour.

- **PERSONNEL COMMUNAL : recrutement d'agents contractuels pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que les besoins du service peuvent justifier le recrutement d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité (contrat d'une durée maximale de 6 mois pendant une même période de 12 mois) et qu'il y a donc lieu de prendre une délibération afin de ne pas avoir à statuer à chaque besoin.

Cette délibération va servir dans un premier temps à l'adjoint administratif de 2^e classe à temps non complet dans l'attente de sa nomination comme stagiaire le 01.12.2015 et donc pendant la période de vacance de ce poste puis aux différents emplois notamment par exemple pour l'agent chargé des fleurs chaque année...

Avis favorable à l'unanimité.

- **PERSONNEL COMMUNAL : détermination des taux de promotion pour les avancements de grade**

Monsieur le Maire explique que pour avancer les agents de grade il faut prendre une délibération pour fixer les taux pour la procédure d'avancement de grade pour tous les adjoints administratifs et techniques. Il propose le taux de 100 %.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable.

- **BUDGET ASSAINISSEMENT : décisions modificatives n°1 augmentation de crédits et n°2 virement de crédits**

Monsieur le Maire donne connaissance de la facture de Limatech d'un montant de 780.90 € TTC concernant une intervention sur le poste de refoulement n°2 (dépannage poste eaux usées, déblocage suite à la présence anormale de graviers, remplacement d'un régulateur et nettoyage). Il explique qu'au compte 6156 (maintenance) le crédit disponible n'est pas suffisant (482.20 €) et qu'au préalable il faut faire une augmentation de crédits de 161.13 € à ce compte sachant que nous avons cette somme au compte 778 (remboursement EDF) non prévue au budget.

Comme il manque 137.57 €, il propose un virement de crédits en ajoutant cette somme au compte 6156 et en enlevant 67.57 € du compte 61558 (autres biens mobiliers) et 70.00 € du compte 622 (rémunération d'intermédiaires et honoraires).

Avis favorable du CM pour ces deux décisions modificatives.

- **WC PUBLICS : devis**

Monsieur le Maire explique que 3 devis (électricité / maçonnerie / plomberie) pour l'aménagement d'une partie des WC publics en vue de l'accessibilité pour les personnes handicapées avaient été demandés aux artisans locaux.

Monsieur le Maire va commencer par présenter le devis d'électricité.

Monsieur Patrice BERNARD sort de la salle.

Monsieur le Maire présente le devis de Monsieur Patrice BERNARD. Il explique les options (sèche-mains et 2 lignes de chauffage pour pose éventuelle de radiateurs) comprises dans le prix total.

Le CM décide de retenir le devis de Monsieur Patrice BERNARD pour un montant de 2 936.09 € HT (options comprises) 3 523.30 € TTC.

Monsieur Patrice BERNARD rentre dans la salle.

Présentation du devis de maçonnerie de la SARL PINARD pour un total de 4 329.00 € HT soit 5 194 .80 € TTC.

Il donne ensuite lecture du devis de plomberie de Monsieur Jean-Louis PERICHON pour une somme HT de 4 357.53 € soit 5 229.04 € TTC.

Le CM accepte le devis de la SARL PINARD pour la totalité soit 4 329.00 € HT (5 194 .80 € TTC).

Il retient le devis de Jean-Louis PERICHON en enlevant par contre 2 distributeurs papier essuie-mains sur 3 proposés puisqu'il y aura des sèche-mains. Montant accepté pour 4 212.13 € HT (5 054.56 € TTC).

- **ORANGE : convention d'enfouissement du réseau aérien de télécommunications (dissimulation de réseaux - secteur cimetière)**

Monsieur le Maire donne lecture de la convention en précisant qu'en matière de travaux études et câblage une quote-part de 18 % reste à la charge de la Commune soit un montant TTC de 505.02 €.

Accord du CM pour la signature de la convention et la participation communale.

- **Déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis au Droit de Prémption Urbain (DPU)**

Monsieur le Maire explique qu'une déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis au Droit de Prémption Urbain a été reçue en mairie concernant les parcelles B 1091 et B 1092 (3 rue Armand Guillaumin). Il demande au Conseil Municipal s'il souhaite acquérir ces parcelles. Le CM ne souhaite pas exercer son droit de préemption urbain.

- **DROIT DE PREFERENCE : article L.331-24 du Code Forestier**

Monsieur le Maire présente la proposition concernant des ventes de parcelles boisées envoyée par Me Thierry DELILLE. Il s'agit des parcelles C 711 et C 671. Il demande au Conseil Municipal de se prononcer en exerçant ou en renonçant à son droit de préférence.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renoncer à cette proposition.

- **AUTORISATION DE STATIONNEMENT DE TAXI : détermination du nombre**

Après explication du dossier par Monsieur le Maire et notamment la demande faite auprès de notre Commune par Monsieur Laurent JULLIEN et un avis favorable de la commission départementale des taxis et voitures de petite remise, il convient que le CM définisse un nombre d'autorisation de stationnement de taxi.

Le CM favorable à ce stationnement décide d'offrir 2 places et de ne pas demander de droit de place annuel.

Informations diverses

- Adjoint technique de 2^{ème} classe : explications sur le recrutement de M. Bertrand POIRIER
- Columbarium : aménagement des abords
- L'Age Quatre Maux : problème de M. BELARDAT → les élus du secteur iront voir sur place
- Lettre d'un administré (M. François MARTIN) : proposition de cession des parcelles B5 et B6 à la Commune → le CM n'est pas intéressé
- Lettre de la mairie de Saint Sébastien : enquête de besoins pour les personnes âgées (réunion d'information animée par la MSA le 26 octobre 2015)
- Projet d'implantation d'un parc éolien sur le territoire des communes de Saint-Sébastien et de La Chapelle Baloue : avis et conclusions de la commission d'enquête (dossier à disposition en mairie pour consultation)
- Association Française des Sclérosés en Plaques (AFSEP) : remerciements pour la subvention
- Téléthon 2015 : proposition de contrat d'engagement pour organiser une manifestation officielle
- Appel au mécénat populaire : Eglise de la Celle Dunoise

SEANCE DU 9 NOVEMBRE 2015



Secrétaire de séance : Jean-Pierre BRIGAND

Membres : 15

Présents : 12

Votants : 15 (Danielle PRUDHOMME a donné procuration à Jean-Louis PAQUIGNON, Jean-Claude BOUCHAUD a donné procuration à Didier LAVAUD et Daniel DARD a donné procuration à Frédéric LASNIER)

Absents : 3 (Danielle PRUDHOMME, Jean-Claude BOUCHAUD et Daniel DARD)

Après approbation du compte-rendu de la séance du 14 octobre 2015, on passe à l'ordre du jour.

• ATELIERS MUNICIPAUX : demande de DETR 2016

Monsieur le Maire présente l'étude de faisabilité réalisée par Monsieur Gilles LANGE du service ingénierie territoriale du Conseil Départemental de la Creuse concernant les futurs ateliers municipaux.

Il rappelle qu'il s'agit d'un projet qui comporte plusieurs modules (atelier, abri, garage, lieu de vie, sanitaires, aire de lavage, aire de stockage...) pouvant être revus ensuite. Le projet s'élève à 240 000 € HT.

Ce montant inclut tous les modules utiles et possibles sachant qu'après un choix sera fait en fonction de nos besoins et de nos finances.

Il explique également qu'il souhaite solliciter une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2016 et que le dossier est à déposer en préfecture pour le 13 novembre 2015. Le taux de subvention est de 40 % avec un plafond de dépenses de 150 000 € HT.

Il présente le plan de financement actuel soit une dépense de 240 000 € HT, une recette de 60 000 € au titre de la DETR 2016 si le projet est retenu et une part communale de 180 000 €.

Il précise également que d'autres subventions seront demandées. Le plan de financement sera donc revu à ce moment-là et fera donc l'objet d'un nouveau vote.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité l'opération et le plan de financement.

• PROJET DE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE (SDCI)

Monsieur le Maire présente succinctement le dossier envoyé par la préfecture concernant le projet de schéma départemental de coopération intercommunale sachant que chaque élu a eu un exemplaire.

Il rappelle que le département de la Creuse serait découpé en quatre communautés de communes et que la communauté de communes du Pays Dunois, dont dépend la commune de Crozant, serait donc rattachée avec les communautés de communes du Pays Sostranien et de Bénévent/Grand-Bourg.

Le conseil municipal doit se prononcer en votant pour ou contre ce projet.

Résultat du vote ⇒ POUR : 1 / CONTRE : 14

- **ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF : contrôle et recensement des installations existantes**

Monsieur le Maire présente les tarifs d'EVOLIS 23 et de la SAUR. Il informe le Conseil Municipal que trois devis ont été demandés comme convenu mais qu'Impact Conseil n'a pas répondu.

Il précise qu'EVOLIS 23 a stipulé dans sa réponse qu'ils interviennent uniquement par transfert de compétence.

Après comparaison des propositions, le CM retient la SAUR car ces tarifs sont plus avantageux et aucun transfert de compétence n'est demandé.

- **ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF : contrôle de la conception, de l'implantation et de la bonne exécution des installations neuves ou réhabilitées**

Monsieur le Maire présente les tarifs d'EVOLIS 23 et de la SAUR en précisant que la société Impact Conseil avait été sollicitée également mais qu'elle n'a pas répondu à l'offre.

EVOLIS 23 intervenant sur transfert de compétence et les prix étant plus élevés, le CM retient la SAUR à l'unanimité.

- **INDEMNITE ALLOUEE AU COMPTABLE**

Monsieur le Maire présente l'indemnité allouée au comptable pour l'année 2015 qui s'élève à un montant net de 393.02 €. Avis favorable du CM.

- **INFRALIM : devis pour la réalisation d'inspections à la fumée du réseau d'assainissement du bourg**

Monsieur le Maire rappelle les problèmes rencontrés sur le réseau d'assainissement du bourg plus particulièrement la présence de graviers qui engendre des dégâts au niveau des pompes des postes de refoulement.

Le bureau INFRALIM a envoyé un devis afin d'inspecter le réseau à la fumée pour identifier les points de raccordement non siphonnés. Le montant étant de 1 920.00 € TTC, le conseil décide de ne pas donner suite.

Par contre, Monsieur le Maire évoque la possibilité de poser des « pièges » dans les regards afin de détecter la présence de cailloux et de localiser le problème. Cette solution sera moins onéreuse.

- **REVISION DU LOYER DU BUREAU DE POSTE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le loyer de la Poste doit être révisé au 01.12.2015.

Il précise que pour le 4^{ème} trimestre 2015, le montant total sera de 1 502.41 € (508.32 € pour décembre 2015) et qu'à compter du 01.01.2016 le montant trimestriel sera de 1 508.56 €.

Avis favorable du CM.

- **REVISION DU LOYER DE L'APPARTEMENT AU-DESSUS DE LA MAIRIE**

Le loyer doit être révisé au 01.01.2016. Actuellement de 301.23 €, il passera à 301.47 € soit une augmentation de 0,08 % selon la variation de l'Indice de Référence des Loyers. Avis favorable du CM.

- **REVISION DU LOYER (SALON DE COIFFURE ET LOGEMENT)**

Les loyers doivent être révisés au 01.01.2016. Actuellement de 150 € HT pour le salon et de 190 € pour le logement, ils passeront à 149.83 € HT (179.80 € TTC) pour le salon de coiffure et à 189.79 € pour le logement ce qui correspond à une baisse de 0.11 %. Avis favorable du CM.

- **COMMUNE DE FRESSELINES : participation aux frais scolaires du RPI Fresselines/Maison-Feyne/Villard pour 2014-2015**

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de Monsieur le Maire de Fresselines concernant les frais scolaires (fournitures, voyage, piscine, goûter de Noël, activités périscolaires) qui s'élèvent à 243.00 € X 2 enfants soit 486.00 € au total et les frais de transport scolaire à 2 066.71 € d'après le décompte du CD23.

Le CM donne un avis favorable.

- **LA POSTE : motion contre la nouvelle organisation des services**

Monsieur le Maire donne lecture de la motion proposée par le Collectif Creusois de Défense et de Développement des Services Publics. Avis favorable du CM.

- **ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES ELUS COMMUNISTES ET REPUBLICAINS DE LA CREUSE**

Monsieur le Maire donne lecture du projet de motion concernant la défense des communes rédigée par l'Association Départementale des Elus Communistes et Républicains de la Creuse et plus particulièrement sur le maintien des intercommunalités qui ont plus de 5 000 habitants et la possibilité pour les communes de décider librement de leur avenir. Avis favorable sur les points évoqués.

Informations diverses

- L'Age Quatre Maux : problème de M. BELARDAT. Les élus du secteur sont allés sur place. Le trou qui apparaît dans la parcelle est dû à la conduite des eaux usées qui passe en dessous (affaissement et problème de racines). Difficile de résoudre partiellement cette affaire.

- L'Age Quatre Maux : suite au courrier du CD 23 passé au CM du 04.09.2015, il en ressort que les relevés de vitesse effectués par les services du Conseil Départemental de la Creuse sur la RD 70 semblent corrects et ne nécessitent pas de limitation à 70 km/h. La solution proposée serait de mettre le village en agglomération avec une limitation à 50 km/h et les frais seraient à la charge de la commune.

- Achat d'une balayeuse et d'une benne : devis à demander

SEANCE DU 5 DECEMBRE 2015



Secrétaire de séance : Bertrand MICARD

Membres : 15

Présents : 9

Votants : 10 (Sandrine LABERGERE a donné procuration à Didier LAVAUD)

Absents : 6 (Patrice BERNARD, Daniel DARD, Franck PERIOT, Jean-Pierre BRIGAND, Sandrine LABERGERE et Amélie BARRAT)

Après approbation du compte-rendu de la séance du 9 novembre 2015, on passe à l'ordre du jour.

- **BUDGET COMMUNE : décision modificative n°4**

Monsieur le Maire explique qu'il faut rembourser la caution à la SARL MORIN (Le Petit Marché) et que les crédits ne sont pas suffisants au compte 165 (Dépôts et cautionnements reçus) en dépenses d'investissement du fait que cette année nous avons eu deux cautions à rembourser suite aux différents changements de gérants.

Cependant, comme nous avons perçu deux cautions, nous pouvons faire une augmentation de crédits de 414.74 € au compte 165 en dépenses et en recettes d'investissement.
Avis favorable pour cette décision modificative.

- **BUDGET COMMUNE : décision modificative n°5**

Monsieur le Maire explique qu'il faut verser une subvention au budget assainissement puisqu'il reste une facture de 338.92 € à payer à Limatech et que les crédits ne sont pas suffisants au compte 6156 (Maintenance).

Les crédits des autres comptes de dépenses de fonctionnement sont également épuisés.

Dans un premier temps, il faut faire un virement de crédits du compte 022 (Dépenses imprévues) pour alimenter le compte 657364 (Subvention au budget assainissement) d'un montant de 350.00 €.

Avis favorable du CM.

- **BUDGET ASSAINISSEMENT : décision modificative n°3**

Monsieur le Maire informe qu'une augmentation de crédits doit être faite en ajoutant 350.00 € au compte 6156 (Maintenance) en dépenses de fonctionnement et au compte 747 (Subvention du budget communal) en recettes de fonctionnement.

Avis favorable.

- **AUTORISATION DE MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016**

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater avant le vote du budget 2016, les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent soit :

21. Immobilisations corporelles	20 491.56 € : 4 = 5 122.89 €
23. Immobilisations en cours	385 528.80 € : 4 = 96 382.20 €

- **AUTORISATION DE MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET ASSAINISSEMENT 2016**

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater avant le vote du budget 2016, les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent soit :

23. Immobilisations en cours	56 512.84 € : 4 = 14 128.21 €
------------------------------	-------------------------------

- **CONTRAT CNP 2016 - Assurances statutaires des agents stagiaires et titulaires affiliés à la CNRACL et assurances statutaires des agents stagiaires et titulaires affiliés à l'IRCANTEC**

Monsieur le Maire informe le CM qu'il y a lieu de renouveler les contrats d'assurances du personnel pour 2016. Il signale quelques changements. Désormais, la prime sera versée à 94 % à la CNP (au lieu de 100 %) et 6 % (frais de gestion) au Centre de Gestion.

Pour le personnel affilié à l'IRCANTEC, deux propositions sont faites : fonctionnaires titulaires et stagiaires ou tous agents y compris les contractuels.

Avis favorable du CM pour les agents stagiaires et titulaires CNRACL ainsi que pour les fonctionnaires et stagiaires IRCANTEC mais sans les contractuels.

- **DROIT DE PREFERENCE : article L.331-24 du Code Forestier**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Me Thierry DELILLE concernant la vente d'une parcelle boisée cadastrée C 686 d'une superficie de 15a86ca.

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer en exerçant ou en renonçant à son droit de préférence.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renoncer à cette proposition.

- **BATIMENTS COMMUNAUX : tarifs 2016**

Les différents tarifs sont passés en revue. Le CM décide de ne pas changer les tarifs.

- **MOTIONS**

Bien que chaque élu ait reçu un exemplaire de chaque motion, Monsieur le Maire donne lecture de la motion pour le maintien des antennes de la DDT à la Souterraine et Aubusson. Avis favorable.

Il donne ensuite lecture de celle relative au projet de mine d'or en Creuse qui reçoit également un avis favorable du CM c'est-à-dire le retrait de ce projet et l'arrêt immédiat des recherches.

Il enchaîne avec celle concernant la défense de la ligne POLT, ligne d'avenir. Avis favorable.

Il termine par la lecture de la motion relative au projet d'enfouissement de déchets miniers radioactifs sur le plateau de Millevaches qui s'oppose au stockage de ces produits. Avis favorable.

Informations diverses

- Lettre de COLAS Sud-Ouest (réponse) concernant les dégradations sur les VC 3 et 111 : reprise fin 2015 ou au printemps 2016

- Lettre du SAEP St Sébastien-Crozant concernant les problèmes de raccordement d'un terrain à Villejoint

- AMAC : transmission du courrier du PDG de la Poste

- Fondation du Patrimoine et Centre International d'art et du paysage de l'Île de Vassivière : appel au mécénat populaire pour la restauration d'oeuvres du bois de sculptures

SEANCE DU 23 JANVIER 2016



Secrétaire de séance : Amélie BARRAT

Membres : 15

Présents : 13

Votants : 13

Absents : 2 (Daniel DARD et Jean-Pierre BRIGAND)

Après approbation du compte-rendu de la séance du 5 décembre 2015, on passe à l'ordre du jour.

- **ATELIERS MUNICIPAUX**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que suite au dépôt de demande de DETR 2016 pour les futurs ateliers municipaux le dossier s'est avéré incomplet (plans et devis pas assez détaillés).

Une demande a été faite auprès de Mme GRIMAUD architecte pour obtenir ces documents.

Monsieur le Maire présente donc les plans et le devis (par lots) d'un montant de 150 585.00 € HT (180 702.00 € TTC).

Le plan de financement sera revu soit une dépense de 150 585.00 € HT, une recette de 60 000.00 € au titre de la DETR 2016 et une part communale de 90 585.00 €.

Il informe également que le montant des honoraires de l'architecte pour cette étude s'élève à 8.80 % du montant HT soit une somme de 13 251.48 € HT.

Il précise qu'une demande de fonds de concours sera demandée à la Communauté de Communes du Pays Dunois.

Avis favorable du CM pour les plans, le devis par lots, le nouveau plan de financement et le devis d'honoraires de l'architecte.

- **BUDGET ASSAINISSEMENT : comptabilité (changement de nomenclature de M 49 développée à M 49 abrégée)**

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que pour le budget assainissement il y a lieu désormais d'utiliser en comptabilité la nomenclature M 49 abrégée au lieu de la M 49 développée et que cette demande émane du Trésor Public.

Avis favorable.

- **SUPPRESSIONS DE POSTES ET MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Monsieur le Maire explique que trois postes doivent être supprimés :

- adjoint administratif 2^{ème} classe à temps complet
- adjoint du patrimoine 2^{ème} classe à temps non complet
- rédacteur à temps complet

En effet, le poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe est remplacé par le poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe, le poste d'adjoint du patrimoine 2^{ème} classe n'a plus lieu d'exister car c'est la Communauté de Communes du Pays Dunois qui gère l'accueil des ruines et le poste de rédacteur était tenu par un agent qui a demandé sa mutation.

Le tableau des effectifs est maintenant le suivant :

- adjoint administratif 1^{ère} classe temps complet
- adjoint administratif 2^{ème} classe temps non complet
- adjoint technique 2^{ème} classe temps complet
- adjoint technique 2^{ème} classe temps complet
- adjoint technique 2^{ème} classe temps non complet

Avis favorable du CM pour toutes ces suppressions et pour la mise à jour du tableau des effectifs sous réserve de l'avis du Comité Technique du Centre de Gestion.

- **ACCESSIBILITE : demande de prorogation de délai**

Monsieur le Maire informe le CM qu'il a reçu une lettre de la Direction Départementale des Territoires de Guéret et que la demande de prorogation de délai déposée doit être complétée par un planning détaillé.

Pour cela, il faut avoir recours à un bureau d'études. Trois devis seront demandés à INFRALIM, VERITAS et DEKRA. En parallèle, une lettre sera envoyée à la DDT pour les informer de nos démarches.

Avis favorable du CM.

- **SALLE POLYVALENTE : isolation des combles**

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise MARTINET d'Azéables pour l'isolation des combles de la salle polyvalente. Le montant s'élève à 4 369.00 € HT (5 566.80 € TTC).

Ce montant pourra être revu à la baisse (600.00 €) si l'accessibilité au grenier peut se faire par une trappe située à l'intérieur.

Avis favorable du CM.

Informations diverses

- Lettre de la SPA de la Creuse : demande de subvention exceptionnelle pour rénover le bâtiment
- INSEE Limousin : population au 1^{er} janvier 2016
- INSEE Limousin : enquête sur le cadre de vie et la sécurité du 1^{er} février au 30 avril 2016
- Lettre d'une association de Fresselines (Le jardin de son bonheur) : demande de prêt de la salle polyvalente pour des séances de relaxation

- Lettre de l'Association Départementale des Amis du Musée de la Résistance et de la Déportation de Guéret : demande de soutien pour la création d'un musée (soutien du CM)
- Lettre du Conseil Départemental de la Creuse : aménagement de la liaison cyclable Nord entre les véloroutes Est et Ouest
- Lettre d'organisations syndicales concernant les services des finances publiques
- AMF : demande d'une remise à plat du dispositif de la couverture mobile
- ERDF : liste des sites sécurisés et des points lumineux

SEANCE DU 25 FEVRIER 2016



Secrétaire de séance : Franck PERIOT

Membres : 15

Présents : 11 (Bertrand MICARD est arrivé à 20 h 30)

Votants : 13 (Daniel DARD a donné procuration à Frédéric LASNIER et Sandrine LABERGERE a donné procuration à Didier LAVAUD)

Absents : 4 (Daniel DARD, Ghislaine CHEZEAU, Sandrine LABERGERE et Amélie BARRAT)

Après approbation du compte-rendu de la séance du 23 janvier 2016, on passe à l'ordre du jour.

• ATELIERS MUNICIPAUX

Monsieur le Maire explique qu'il y a lieu d'annuler la délibération n° 2016-01-23-01 et d'en reprendre une après révision du plan de financement pour la demande de DETR 2016 pour les futurs ateliers municipaux.

En effet, le montant de l'opération s'élève à 150 585.00 € HT auquel nous ajoutons 13 251.48 € HT de frais d'architecte soit une dépense totale HT de 163 836.48 €.

Côté recettes, la DETR 2016 demandée est de 65 534.59 €, le fonds de concours de la Communauté de Communes du Pays Dunois s'élèverait à 30 000.00 €, la subvention exceptionnelle du Centre de Gestion de la Creuse est estimée à 1 000.00 € et la part communale serait donc de 67 301.89 €.

Le CM approuve l'opération et le nouveau plan de financement.

Monsieur Bertrand MICARD n'a pas pris part à ce vote.

• CONES DE VISION

Monsieur le Maire explique le projet de cônes de vision c'est-à-dire le dégagement de six points de vue sur les vallées de la Creuse et de la Sédelle. Il relate toute la procédure entreprise jusqu'à ce jour, les différentes réunions qui ont eu lieu avec les différents services.

Cinq devis ont été demandés. Quatre entrepreneurs sont venus le même jour pour voir le travail à effectuer et par ce fait entendre les mêmes recommandations. Une entreprise a décliné l'offre sur place, ce travail ne lui correspondant pas et au final deux seulement ont répondu.

Approbation du projet par le CM.

Il présente ensuite les deux devis. Le premier est celui de Petits Patrimoines Environnement de la Souterraine qui s'élève à un montant total de 11 982.00 € TTC sachant que les 3 cônes de vision longeant la Sédelle seront sous-traités à FELIM Insertion d'Ahun qui avait été sollicitée pour ce marché.

Le deuxième devis est celui de la SARL NATURA 23 de Châtelus-Malvaleix qui s'élève à 17 700.00 € TTC.

Ce projet, ayant été retenu dans le cas des contrats de cohésion territoriale, pourra donc bénéficier de fonds européens, de subventions de la région, du département à hauteur de 80 % et il restera 20% à la charge de la commune. Ces aides étant calculées sur des montants HT.

Pour cela, il est demandé un panneau informatif décrivant le projet et nommant les différents partenaires financiers. Trois devis ont été demandés à Espace Copie Plan de Guéret, Design'up Communication de Sainte-Feyre et à l'entreprise BARBOTIN d'Argenton-sur-Creuse.

Le CM décide de retenir le devis de Petits Patrimoines Environnement de la Souterraine pour un montant de 11 982.00 € TTC soit 5 220.00 € pour les 3 cônes de vision longeant la Creuse et 5 635.00 € HT soit 6 762.00 € TTC pour les 3 cônes de vision longeant la Sédelle sachant que la TVA portera uniquement sur le travail sous-traité car Petits Patrimoines Environnement n'est pas assujettie à la TVA.

Il est décidé également de retenir le devis d'Espace Copie Plan pour le panneau informatif format A3 pour un montant HT de 15.00 € soit 18.00 € TTC.

Le plan de financement suivant est donc proposé et accepté.

Dépenses : 10 855.00 € HT (travaux) + 15.00 € HT (panneau informatif) soit un montant de 10 870.00 € HT.

Ressources : fonds européens 5 978.50 € (55%) + région 1 087.00 € (20%) + département 1 630.50 € (15%) et commune 2 174.00 € (20%). Cette dépense sera inscrite au BP 2016.

- **EPICERIE "Le Petit Marché" : révision des loyers**

Les loyers doivent être révisés au 01.04.2016. Actuellement de 194.56 € pour le logement et de 153.67 € pour le commerce, ils passeront respectivement à 194.59 € (logement) et à 153.69 € (commerce).

Accord du CM.

- **DROIT DE PREFERENCE : article L.331-24 du Code Forestier**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Me Thierry DELILLE concernant la vente d'une parcelle boisée cadastrée C 688 d'une superficie de 10a36ca.

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer en exerçant ou en renonçant à son droit de préférence.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renoncer à cette proposition.

- **ASSOCIATION DES MAIRES ET ADJOINTS DE LA CREUSE**

Motion de soutien aux agriculteurs

Monsieur le Maire rappelle la motion de soutien aux agriculteurs présentée par l'AMAC sachant que chaque élu l'a reçue. Avis favorable du CM et 2 abstentions.

Motion relative au maintien de l'offre de service de proximité des finances publiques départementales

Monsieur le Maire demande au CM leur avis sur la motion reçue. Avis favorable du CM.

- **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DUNOIS : motion éoliennes**

Monsieur le Maire donne lecture de la motion transmise par la Communauté de Communes et donnée par Monsieur Jean-Claude CARPENTIER, maire de Saint Sébastien.

Le CM décide de s'abstenir sur cette motion sachant qu'il n'a pas suffisamment d'éléments sur ce sujet.

- **LETTRE D'ERICA : demande de vote d'une motion s'opposant à la présence d'éoliennes dans la Vallée des Peintres**

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de la Présidente d'ERICA adressée au maire et aux conseillers municipaux qui précise que l'association souhaiterait que le CM vote une motion s'opposant à la présence d'éoliennes dans la Vallée des Peintres. Il donne également lecture de la lettre de différentes associations adressée au Préfet de la Creuse et la réponse de ce dernier.

Le CM après réflexion et délibération ne donne pas suite à la lettre d'ERICA mais souhaite tout de même se prononcer pour qu'aucun impact visuel ne vienne entacher la Vallée des Peintres.

- **SAEP Saint Sébastien-Crozant**

Monsieur le Maire informe le CM qu'il a reçu un courriel du Président du SAEP concernant les délégués titulaires et suppléants afin de positionner chacun dans son rôle du fait d'absences de certains aux réunions. Il explique qu'une délibération a été prise en début de mandat pour désigner ces représentants.

Monsieur le Maire donne ensuite lecture de la lettre de Daniel DARD qui souhaite être déchargé de sa place de délégué titulaire.

Il propose donc de le nommer suppléant. Accord à l'unanimité.

Il demande ensuite, dans les suppléants, qui souhaite passer titulaire. Frédéric LASNIER est désigné. Accord à l'unanimité.

Titulaires : Patrice BERNARD, Frédéric LASNIER et André CHATAIGNIER

Auront respectivement comme suppléants : Bertrand MICARD, Daniel DARD et Jean-Pierre BRIGAND.

Informations diverses

- Parc éolien de St Sébastien et de la Chapelle Baloue : arrêté préfectoral n° 2016014-02 du 14 janvier 2016 autorisant la SARL « IEL Exploitation 7 » à exploiter un parc éolien sur ces communes et lettre du maire de Crozant adressé au Préfet suite à l'inquiétude de certains administrés

- Communauté de Communes du Pays Dunois : courriel comprenant la partie du compte-rendu du dernier conseil communautaire sur les travaux de la Ligne Verte

- La Poste : nouveaux horaires d'ouverture

- SIASEBRE : entretien évaluation du contrat rivière

Résultats des Régies

Gîte d'artistes

Le gîte a été loué 12 semaines, 3 week-ends à 2 nuits, 2 week-ends à 3 nuits et 1 week-end à 4 nuits soit une recette brute de 3 654,89 €.

Camping

La recette brute est de 11 491,50 €.

Le camping est ouvert du 1^{er} mai au 30 septembre.

Infos INSEE

Recensement de la population

Enquêtes de recensement de 2011 à 2015

Populations légales au 1^{er} janvier 2013 en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2016

Population municipale	:	464
Population comptée à part	:	14
Population totale	:	478



Etat Civil

Naissances

BERNARD Klara	La Journalière	8 septembre
HILLEWAERE Louane	La Grange du Bois	3 janvier 2016

Mariages

GOMAS Cyril et DORSY Laëtitia	Changotin	5 septembre
-------------------------------	-----------	-------------

Décès

BONNET Georges	Les Coulérons	29 juillet
MARTIN Guy	L'Age Quatre Maux	6 octobre
HIROU Roland	Rue Armand Guillaumin	31 octobre
GORSIC Franc	Maisons	13 novembre
BOMPEIX veuve BORGHESI Lucette	Route d'Eguzon	26 novembre
IVORRA veuve FAUGUET Arlette	Vitrat	28 novembre
CARDINAUX Robert	La Chebraud	22 décembre
PERIOT Camille	Rue Armand Guillaumin	5 janvier 2016
CARLIER Robert	La Chebraud	22 janvier 2016
JAYAT veuve MOREAU Yvonne	Chemin des Chaumats	24 janvier 2016

Inhumations dans le cimetière de Crozant :

JOULIN Jacky	Saint Plantaire (36)	10 août
LE FUR Christine	Paris (75)	19 août
LEPINAT Claude	St Germain-en-Laye (78)	9 octobre
TISSEROND Marcel	Saint Plantaire (36)	25 janvier 2016

Urbanisme

Depuis le 1^{er} janvier 2016, la commune est passée en **Règlement National d'Urbanisme (RNU)** et n'a donc plus de Plan d'Occupation des Sols. Toutes les communes qui avaient comme document d'urbanisme un Plan d'Occupation des Sols ont vu ce document devenir caduque depuis le 01.01.2016.

Pour tous renseignements, contactez la mairie au 05.55.89.80.12.

La Poste

Nouveaux horaires d'ouverture depuis le 22 février 2016

Lundi à jeudi : 8 h 30 - 12 h 00

Vendredi : 8 h 30 - 12 h 30

Heure limite de dépôt de courrier : 12 h 00



Village de La Brousse

Nous rencontrons des problèmes à cause d'une mauvaise rédaction des adresses.

Exemple :

Vous habitez

202 La Brousse
23160 CROZANT

ET SURTOUT PAS

202 La Brousse Crozant
36190 SAINT PLANTAIRE

Problèmes rencontrés à ce jour :

Pour le courrier : les recommandés et autres courriers partent dans l'Indre pour revenir en Creuse ! Ce qui peut créer des retards de plus d'une semaine...

Pour l'Etat Civil : toutes les démarches doivent se faire à la mairie de CROZANT

Pour les justificatifs de domicile : votre adresse est en Creuse, et c'est cette adresse qui doit figurer sur vos factures (eau, électricité, téléphone...).

Villes et Villages Fleuris

Le mardi 21 juillet 2015, les membres du jury départemental de fleurissement ont fait une visite à Crozant, commune de catégorie 1 (- moins de 500 habitants).

En attribuant le 5^{ème} Prix Départemental de Fleurissement à Crozant sur les 14 communes creusoises inscrites, toutes catégories confondues, les membres du jury félicitent notre commune pour son engagement dans la démarche des Villes et Villages Fleuris contribuant ainsi à l'amélioration du cadre de vie pour les habitants et les touristes.

Généalogie

Vous voulez retrouver vos RACINES, alors rendez-vous à la salle polyvalente de Crozant le dimanche 24 avril 2016 de 10 h à 12 h et de 13 h 30 à 18 h.

Les sociétés de GÉNÉALOGIE de l'Indre (SGBB) et de la Creuse (CGHHML) vous invitent et seront à votre disposition pour vous guider et vous aider dans vos démarches.

Entrée libre.



PRÉVENTION AU MONOXYDE DE CARBONE

Monoxyde de carbone : comment prévenir les intoxications

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique, invisible et inodore. Il touche chaque année plus d'un millier de foyers. Environ 3 000 personnes sont intoxiquées par an. Les symptômes sont des maux de tête, des vomissements, des vertiges voire des décès.

Il peut être émis par tous les appareils à combustion (chaudière, chauffage d'appoint, poêle, groupe électrogène, cheminée...).

Pour éviter les intoxications, des gestes simples existent :

- ✓ Avant l'hiver, faites vérifier vos installations de chauffage et vos conduits de fumée par un professionnel qualifié.
- ✓ Veillez toute l'année à une bonne aération et ventilation du logement et à une bonne utilisation des appareils à combustion.
- ✓ N'utilisez jamais pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage : brasero, barbecue, cuisinière, etc.
- ✓ Si vous devez installer des groupes électrogènes, placez-les impérativement à l'extérieur des bâtiments.

En savoir plus : www.prevention-maison.fr

Institut National de Prévention et d'Education pour la Santé (INPES) - www.inpes.sante.fr

LE PASSAGE À LA TÉLÉVISION HAUTE DÉFINITION, CE SERA LE 5 AVRIL 2016 !

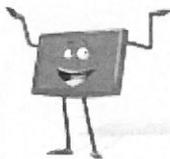
Il reste quelques semaines aux habitants de votre commune pour vérifier que leur téléviseur est bien compatible avec la nouvelle norme HD, sinon, ils ne pourront plus recevoir la télévision après cette date !

**Ce passage concerne les téléspectateurs qui reçoivent
la télévision par l'antenne râteau.**

Un test simple existe pour vérifier que son téléviseur est compatible TNT HD : allez sur la chaîne 7, puis la chaîne 57 et vérifiez que le logo ARTE HD est bien présent en continu sur l'une des 2 chaînes, en haut à gauche de l'écran. Si c'est le cas, votre télé est prête pour le 5 avril, sinon, il ne faut pas tarder à s'équiper d'un adaptateur TNT HD à brancher dès maintenant au téléviseur. Il est souhaitable de ne pas attendre le dernier moment pour s'équiper, afin de bénéficier d'un large choix de produits, dont ceux de premier prix (à partir de 25 euros).

Pour informer le public, l'Agence nationale des fréquences (ANFR) a édité un dépliant explicatif Le mode d'emploi pour passer à la TNT Haute Définition. Il est actuellement distribué à 25 millions de foyers français ! N'hésitez pas à le mettre à disposition dans vos mairies, il est facilement imprimable depuis notre site internet

http://www.recevoirlatnt.fr/fileadmin/contenu/Kit_communication/ANFR-Imprime-grand-public2.pdf



Pour plus d'informations, un site internet

www.recevoirlatnt.fr

Un numéro d'appel (non surtaxé) :

0970 818 818



ÉNERGIE HABITAT +

En 2011, la Région Limousin a mis en place le dispositif Energie Habitat afin d'aider les particuliers à améliorer la performance énergétique de leur logement. A partir de l'année 2015, la Région a souhaité renforcer son intervention au travers du dispositif Energie Habitat +.

Ce dispositif, centré sur l'efficacité énergétique des logements privés permettra de diminuer les dépenses des particuliers en matière d'énergie et de contribuer à lutter contre la précarité énergétique. Les aides régionales doivent par ailleurs générer de nouveaux marchés pour les entreprises locales du bâtiment.

Les modalités d'intervention du nouveau dispositif sont les suivantes :

- ❖ Peuvent prétendre à l'aide régionale :
 - Les propriétaires occupants ou futur occupants de résidences principales sous condition de ressources (un seul plafond de ressources)
 - Les propriétaires bailleurs de logements conventionnés, loués à titre de résidence principale.
- ❖ Un diagnostic thermique préalable est obligatoire. Il doit proposer des scénarii de travaux permettant d'atteindre à minima un gain énergétique de 20% pour les propriétaires occupants ou à minima l'étiquette C pour les propriétaires bailleurs. Une **aide forfaitaire de 350 €** est versée par la Région pour la réalisation du diagnostic thermique.
- ❖ L'aide aux travaux de maîtrise de l'énergie de la Région est modulée en fonction du gain énergétique prévu après travaux par le diagnostic thermique. L'aide régionale peut être accordée dès 20% de gain énergétique. La Région verse **une avance forfaitaire de 50% du montant de la subvention** dès l'attribution de l'aide aux travaux.

Toutes les informations sur le dispositif ainsi que les formulaires de demandes d'aides sont en ligne sur le site de la Région : www.regionlimousin.fr

Informations du Syndicat d'eau Saint Sébastien - Crozant

Aujourd'hui, le SAEP compte plus de 1 019 abonnés, dont 449 sur Crozant et 570 sur Saint Sébastien et est engagé sur d'importantes réalisations d'avenir.

Le marché « protection des captages » a été lancé ; l'entreprise choisie va bientôt procéder aux travaux de clôture.

Suite à l'étude sur le canton d'un schéma directeur d'alimentation en eau potable, notre syndicat a été désigné comme coordonnateur du marché de pose de compteurs de sectorisation et de télégestion, qui permettront de mieux localiser les fuites d'eau sur le réseau.

Dans l'avenir, après l'étude sur le canton, il faudra prévoir régulièrement le financement du renouvellement de nos réseaux, l'avenir du personnel et surtout le prix du m³ d'eau pour les usagers.

Les services techniques poursuivent les clôtures : réserve de Trébuget et château d'eau du Bourg de Crozant.

Ils ont réalisé une tranchée au château d'eau de Beaumont pour alimenter ce dernier en électricité et prévoient conjointement le lavage des châteaux d'eau et le remplacement de toutes les échelles.

AGENDA 2016

Mercredi 6 Avril	Tour du Canton	Amicale Nocturne Cycliste
Samedi 16 Avril	Choucroute	Amitié Crozantaise
Dimanche 17 Avril	Pérégrine Jacquaire	OT de Dun le Palestel
Samedi 23 Avril	Repas des Aînés	Commune/CCAS
Dimanche 24 Avril	Réunion généalogique Indre/Creuse	SGBB/CGHHML
Samedi 7 / Dimanche 8 Mai	Journées des Plantes	Jardins de la Sédelle
Dimanche 8 Mai	Cérémonie / Vin d'honneur	Anciens Combattants
Mercredi 11 Mai	Goûter	Amitié Crozantaise
Dimanche 15 Mai	Brocante et Fête	Comité des Fêtes
Dimanche 5 Juin	Randonnée pédestre à Crozant	Les Randonneurs du Pays Dunois
Samedi 18 Juin	Marche gourmande	Les Amis du Château
Samedi 25 Juin	Repas (Noces d'Or et Anniversaires)	Amitié Crozantaise
Mercredi 13 Juillet	Entrecôte / Feu d'artifice / Bal	Comité des Fêtes
Du 15 au 26 Juillet	Exposition	Peintres de la Porte St Jean
Jeudi 4 Août	Médiévale (20 ^{ème})	Les Amis du Château
Du 8 au 12 Août	Stage de Vielle	Chantevielle
Samedi 13 / Dimanche 14 Août	Moto-Cross (Super Trophée de France)	Crozant Moto Club
Mercredi 7 Septembre	Goûter	Amitié Crozantaise
Samedi 24 Septembre	Soirée Couscous	Comité des Fêtes
Samedi 15 Octobre	Repas Moules-Frites	Amitié Crozantaise
Samedi 15 / Dimanche 16 Octobre	Journées des Plantes	Jardins de la Sédelle
Dimanche 6 Novembre	Concours de Belote	Comité des Fêtes
Vendredi 11 Novembre	Cérémonie / Vin d'honneur	Anciens Combattants
Dimanche 20 Novembre	Loto	Amitié Crozantaise
Samedi 10 Décembre	Repas de Noël	Amitié Crozantaise

Exposition de Jean-Marie LABERTHONNIERE en Juillet-Août et visite (hors saison) sur rendez-vous en téléphonant au 05.55.89.83.45



Vous trouverez en dernière page un poème rédigé par Madame Pascale BRICHON de Chartres (28). De passage à Crozant, un soir de fin août 2015, la beauté de notre paysage a éveillé son inspiration. Elle a souhaité offrir ce poème à notre commune et nous souhaitons donc vous le faire partager.

Un beau village

*Ici, tout est beauté
On ne peut que se ressourcer
Ici, tout est havre de paix
On ne peut que s'enivrer*

*De toute cette douceur, de toutes ces senteurs
Dans cet horizon jusqu'à l'abandon
Ici, le passé nous transporte
Ici, les âmes nous emportent*

*Cette forteresse reste maîtresse
Elle nous capte, elle nous happe
A se mouvoir dans sa mémoire
Elle nous protège, elle nous apaise*

*Et cette verdure, quelle aventure !
Elle nous libère de nos galères
Elle nous nourrit, elle nous guérit
Elle nous saisit, nous envahit*

*Et ces oiseaux, quel cadeau !
Ils chantent la vie à l'infini
Ils sont légers comme des baisers
Quelle liberté s'ils savaient !*

*Sans oublier ce ciel qui nous surveille,
Qui nous suivra jusqu'à nos draps
C'est ainsi, on est fourmi
La nature s'exprime, la nature domine*

*Ici, tout est éblouissant
On ne peut quitter CROZANT
Ici, la magie agit
On ne peut partir, on reste dormir*